

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

| | |
|------------------------------|-------------------|
| MIMOUN ELBAZ BEN YAMNA Z"l | 25 TEVET 9 JANV. |
| MESSOD SABAH Z"l | 26 TEVET 10 JANV. |
| ASSAYAG AIMEE Z"l | 26 TEVET 10 JANV. |
| MEIR BEN MORDECHAI GUEDJ Z"l | 29 TEVET 13 JANV. |
| ELIYAHO SONIGO Z"l | 29 TEVET 13 JANV. |

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, On vous invite au Kollel à étudier chaque soir de 19h30 - 21h00 - On a des cours pour tous les niveaux avec RABBI RAPHAËL BENISTY et RABBI RONEN A. ABITBOL

**ROCHE HODESH SHEVAT 5781
JEUDI 14 JANVIER 2021
LE MOLAD SERA
MERCREDI 13 JANVIER 2021
À 5H35 AM + 3 PART DE L'HEURE**

7- « Hagomel » après un voyage, ou après un accouchement. Elle doit la réciter en présence d'une assemblée de dix hommes. Donc après la prière, elle se tiendra dans l'oratoire des femmes (ézzrat nachim), et récitera le Gomel

8- Si son mari est aussi tenu de réciter la bénédiction Hagomel (si lui aussi a voyagé), il pourra la rendre quitte, lorsqu'elle se tiendra dans l'oratoire des femmes et répondra Amen.

9- Selon la loi, après un accouchement, une femme doit faire un « Korban Toda » - sacrifice de remerciement. Comme il n'y a plus de sacrifices de nos jours, elle pourrait réciter la bénédiction Hagomel.

Aphorisme de nos Sages

16. Nos Sages ont dit que « la médisance tue trois personnes » : celui au sujet duquel on médite, celui qui médite et celui qui écoute. Il s'agit d'une mort spirituelle, ce qui est plus grave encore qu'un meurtre matériel.. (fr.chabad.org)



CAMPAGNE EN LIGNE

JAN 24-25-26 2021

72H - \$180k

**Investir
dans la
source
de bénédiction**

- Le Seul Mikve à Ville St-Laurent
- Indispensable pour tout foyer juif
- Restauration majeure nécessaire
- Des centaines de familles comptent sur vous

Propulsée par Perfect→Deed

SVP CONTRIBUEZ GÉNÉREUSEMENT

DONNEZ MAINTENANT →

<https://perfectdeed.com/mikveshalom>

La campagne débute dans 23 jours.
VOUS POUVEZ TOUJOUR FAIRE VOTRE DON MAINTENANT.

SVP PARTAGEZ CE LIEN ET AIDER NOUS



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.13

CHABBAT 9 JANVIER 2021 - 25 TEVET 5781

PARACHA SHEMOT

Allumage des bougies
du Chabbat: 16h11
Sortie du Chabbat: 17h20
Rabbenou Tam: 17h43

IMPORTANT

**DÛ AUX RÉCENTES RESTRICTIONS
APPLIQUÉES PAR LE
GOUVERNEMENT PROVINCIAL ,
LA SYNAGOGUE HEKHAL SHALOM
AINSI QUE SES BUREAUX,
FERMERONT LEURS PORTES
DU SAMEDI MATIN 9 JANVIER 2021
AU LUNDI 8 FÉVRIER 2021
PROTEGEZ-VOUS ET
RESTEZ EN SANTÉ**

Horaire des Offices - 2021 - 5781

Vendredi 8 Janvier 2021 - 24 TEVET 5781

Minha suivie d'Arvit: 16:15

Chabbat 9 Janvier 2021 - 25 TEVET 5781

Chahrit Shema: avant 9h48 - Fin de la Amida: 10h32

Min'ha: 16h00 suivie de Arvit.

Dimanche 10 Janvier 2021 - 26 TEVET 5781

Chahrit Shema: avant 9h48 - Fin de la Amida: 10h32

Min'ha: 16h00 suivie de Arvit.

Lundi 11 au Mercredi 13 Janvier 2021

Chahrit Shema: avant 9h48 - Fin de la Amida: 10h32

Min'ha: 16h00 suivie de Arvit.

Jeudi 14 Janvier 2021 - 1 SHEVAT 5781

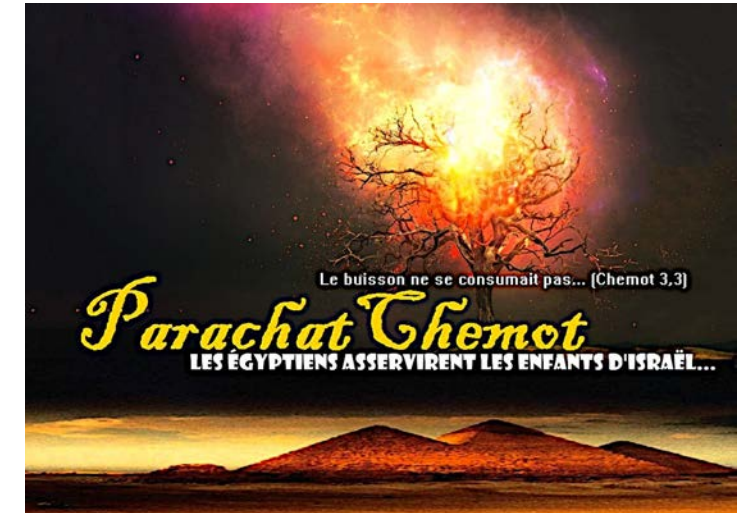
Chahrit Shema: avant 9h48 - Fin de la Amida: 10h32

Min'ha: 16h00 suivie de Arvit.

ROCHE HODESH SHEVAT

PARACHA SHEMOT

MOCHÉ RABENOU ET LE BUISSON ARDENT



Le livre de Béréchit (la Genèse) est le livre de la Création: création du monde, création de l'homme, apparition d'Abraham, de Yits'hak et de Yaakov et des Enfants d'Israël, une famille de 12 frères.

Nous débutons le second livre de la Torah, Chemot, l'Exode, (littéralement en Hébreu « les Noms »), c'est celui de la formation du peuple d'Israël. Après l'esclavage, la sortie d'Egypte et le don de la Torah, cette famille de 12 frères va s'ériger en tant que peuple d'Israël.

Le début de l'exil d'Égypte.

Les enfants d'Israël sont asservis et sont astreints à de durs et pénibles labeurs en terre égyptienne. Cette servitude fut progressive aboutissant à des décrets totalement inhumains et à une cruauté extrême. En effet, les 86 dernières années de cet exil (ayant comme valeur numérique E-lokim, représentant la rigueur divine) furent les plus dures. C'est alors qu'apparurent les décrets d'infanticide. Tous les nouveaux-nés mâles devaient être noyés dans le Nil. Ainsi que d'autres terribles décrets dont la cruauté est inimaginable. Certes, cet exil était prévu par D-ieu et fut annoncé à Abraham. Le but de ces souffrances était de purifier le peuple Juif et de le purger de cette impureté causée par la faute originelle de la consommation du fruit défendu. En effet, ce purgatoire était nécessaire afin d'aboutir à une aptitude à recevoir la Torah. C'est d'ailleurs pour cela que l'Égypte fut qualifiée de « creuset de fer », à l'image de ce creuset qui permet de purger le fer et de l'épurer de toutes ses scories.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



La population juive grossissait

«**Mais, plus on l'opprimait, plus sa population grossissait et débordait ; ils conçurent de l'aversion pour les enfants d'Israël** » (Chemot 1, 12).

Le Midrach nous enseigne qu'un égyptien avançait, et sur son chemin, trouva des enfants hébreux qui jouaient, l'empêchant de passer malgré ses cris. Les égyptiens virent les enfants hébreux comme des épines dans leurs yeux. Toutes les rues étaient pleines de ces enfants hébreux (Bli Ain Hara). Les égyptiens se mirent à se plaindre contre eux: comment pouvez-vous mettre au monde autant de bébés? Pratiquez des avortements! La natalité surnaturelle des enfants hébreux dérangeait beaucoup les égyptiens. De plus, le visage des enfants juifs est rempli de sainteté que les égyptiens étaient incapables de regarder.

Alors Pharaon voulut imposer un décret d'arrêt des naissances à l'endroit des enfants d'Israël et il s'adressa à son peuple «Ingénions-nous contre lui de peur qu'il ne s'accroisse encore et alors survenant une guerre, il pourrait se joindre à nos ennemis, nous combattre et quitterait le pays.» (Chemot 1,10). Lorsqu'il vit que son décret ne se réalisait pas, mais que le contraire se produisait en fait, il décréta de jeter les enfants mâles dans le Nil ainsi qu'il est écrit «Pharaon donna l'ordre suivant à tout son peuple: **«Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille, laissez-la vivre.»** (Chemot 1, 22).

La naissance de Moshé n'est pas un miracle

Mais, malgré ce décret la Torah nous dit: «Les enfants d'Israël se multiplient... » (1:7). Le Midrach enseigne que les femmes mirent au monde six enfants en même temps. Selon Ohel Yaacov, cela explique pourquoi la Torah évoque pas le miracle de la naissance de Moshé Rabbénu qui naquit lorsque sa mère avait 130 ans, alors qu'elle insiste sur le miracle de Sarah qui accoucha à «seulement» 90 ans. C'est que, comme en Égypte, les naissances étaient de toute façon miraculeuses, puisque les femmes accouchaient de six bébés, ainsi, le miracle de la mère de Moshé s'inscrivait dans le contexte de l'époque. Sarah accoucha à 90 ans, alors qu'à son époque, les naissances n'étaient pas miraculeuses.

Un prénom

En hébreu, un prénom n'est pas un simple agrégat de lettres. Sa caractéristique essentielle s'y révèle. Le Midrach (Béréchit Rabba 17,4) nous dit que le premier homme, Adam, a étudié l'essence de chaque créature et de là, en a tiré son nom. L'attribut de l'âne, par exemple, est de porter de lourds fardeaux. Aussi, en hébreu, est-il appelé 'hamor qui a la même racine que 'homer signifiant matérialisme. (En français, le mot "âne" n'indique rien sur la fonction remplie par cet animal)

Le même principe s'applique aux noms des peuples. Ainsi, Léa a nommé son quatrième fils Yehouda, dont la racine est la même que celle du mot "toda" merci. Les lettres peuvent également être arrangées et donner le saint Nom de D-ieu. La raison étant que Léa voulait tout particulièrement "rendre grâce à l'Eternel". (Berechit 29,35)

Un prénom est un programme

Le premier verset du livre de Chemot enseigne: **« Et voici les noms des enfants d'Israël qui arrivèrent vers l'Égypte »**. Ce n'est pas seulement une famille maintenant élargie à 70 individus qui arrive en Égypte, ce sont leurs « Noms » (Chemot).

Dans la Torah, le nom n'est pas seulement une appellation conventionnelle mais désigne le potentiel spirituel d'une personne, et son statut.

Le Midrach Rabba (Chemot 1:5) va s'emparer de ces 12 noms et indiquer qu'ils sont évoqués ici par rapport à la Ge'oula - la libération future.

- Reouven est mentionné car il est écrit (Chemot 3:7): **« J'ai vu (rao ra-iti - Reouven) l'oppression de mon peuple. »**
- Shimôn (Chemot 2:24) **« Et D-ieu entendit (Yismâ - Shimôn) leur soupirs.**
- Lévi: **Car D-ieu s'est lié à Son peuple dans sa souffrance, (Lévi= accompagner, se lier).**

- Yehouda : **Car ils louent D-ieu** » (ils vont croire à leur prochaine délivrance).
- Zevouloun : **Car ils Me feront un sanctuaire (Bet Zevoul) et Je résiderai parmi eux.**
- Gad : **Car Il les nourrira de Manne qui est comme Zérâ Gad'** (Chemot 16:31).
- Yossef : **Car D-ieu ajoutera (Hossif=Yossef) dans le futur une nouvelle délivrance: celle de la royauté des Nations.**

On pourrait penser que ce Midrach n'est pas à sa place ! Il explicite les 'Noms' comme si l'exil touchait à sa fin et que la libération et même les libérations futures, étaient déjà concrètes... Mais, nous, nous ne sommes qu'au début du Livre de Chemot, l'esclavage se pointe à peine ! Donc nous comprenons que ce ne sont pas des individus qui descendent en Égypte, ce sont leurs 'Noms', c'est-à-dire leur 'programme'.

La cruauté est inimaginable

«Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille, laissez-la vivre.» (Exode 1, 22).

C'est au cours des 86 dernières années de cet exil qu'apparurent les décrets d'infanticide. Tous les nouveaux-nés mâles devaient être noyés dans le Nil. Ainsi que d'autres terribles décrets dont la cruauté est inimaginable.

Mais pourquoi l'élimination des mâles devait-elle se faire justement dans le Nil ? Et pourquoi n'ont-ils pas décrété de tuer les filles aussi?

Pour la première question, le Rabbi M. M. de Loubavitch Zt"l: C'est que le Nil était le dieu de l'Égypte. Ainsi, en plus de les éliminer physiquement, les égyptiens voulaient en plus les «noyer» dans leur idolâtrie.

Sur la deuxième question, le Rav Ben Ich 'Hai, note que laisser vivre les filles faisait partie de leur plan vicieux. Les égyptiens se dirent que les Juifs continueront à faire des bébés, dans l'espoir que ce soit des filles. Mais alors, il y aura inévitablement des garçons, et ainsi ils pourront réaliser leur plan cruel de les tuer.

Le coin de la Halakha La Berakha du Gomei

Dans la guémara Brakhot (54b), « Rabbi Yéhouda a dit selon la parole de Rav qu'on est tenu de rendre grâce à D-ieu dans les quatre cas suivants :
Quand on voyage en mer.
Quand on voyage dans le désert.
Quand on est alité 3 jours et qu'on s'est rétabli.
Quand on sort de prison.

1- Il faut réciter la bénédiction « Hagomel » en présence d'une assemblée de 10 hommes puisqu'il est écrit (Psaumes chap.107, 32) : « Qu'ils L'exaltent dans l'Assemblée du peuple ».

2- Le Ben Ich Hay écrit que 10 hommes restent assis ainsi qu'il est écrit : « bémojav zkénim yalelouou » - ils proclament des louanges dans le conseil des anciens. Il ajoute que celui qui récite la bénédiction doit se tenir debout comme celui qui apporte le sacrifice de Toda (sacrifice de remerciement).

3- Nous récitons dans la bénédiction « qui fait grâce à ceux qui sont indignes et qui M'a comblé de tes bienfaits ». D'après le sens littéral, nous comprenons que Hachem comble de bienfaits même ceux qui ne le méritent pas.

4- L'Assemblée qui entend cette bénédiction doit répondre « Que Celui qui t'a comblé de Ses bienfaits te conserve en bonnes grâces ». Si ces derniers n'ont pas répondu à cette phrase, la personne est tout de même quitte. Cette personne répondra Amen à la suite de la phrase récitée par l'Assemblée.

5- Le Ben Ich 'Hai écrit (paracha Ekev) qu'avant de réciter la bénédiction Hagomel, on dira le verset (Psaume 111, verset 1) « Je louerai l'Eternel de tout mon cœur dans le cercle des justes, dans l'Assemblée ».

6- Un enfant avant la bar-mitsva ou bat-mitsva peut réciter la bénédiction Hagomel, mais ce serait encore mieux de l'écouter d'un adulte (si lui aussi a voyagé) et de s'en rendre quitte (voir le Ben Ich 'Hai paracha Ekev, 4)

7- La femme doit aussi réciter la bénédiction